



7 compagnies aériennes, 600 destinations, 1 seul billet.



Publicité

offre Spéciale

Abonnez-vous

soit  
**25%**  
d'économie

Cliquez



## Présidentielle 2007



Posez vos questions à Laurent Fabius, Ségolène Royal et Dominique Strauss-Kahn. Pour poser vos questions, [cliquez ici](#). Les réponses paraîtront dans «Libération» juste avant le vote au PS du 16 novembre.

[Tous les articles](#) [Tous les articles Politiques](#)


## Nous lire

[Quotidien papier](#)[Archives](#)[PDF / NewsStand](#)

## Recherche

Sur le web avec :

Sur Libération.fr

[ACTUALITÉ](#) [CULTURE](#) [INTERACTIF](#) [MULTIMÉDIA](#) [OPINIONS](#) [TRANSVERSALES](#) [VOUS](#) [DOSSIERS](#) [SERVICES](#) [ELYSÉE 2007](#)

## Monde

## Srebrenica ratrape l'ONU et les Pays-Bas

Les survivants du massacre portent plainte contre l'inaction des Casques bleus en juillet 1995.

Par Sabine CESSOU

QUOTIDIEN : Mardi 11 juillet 2006 - 06:00

Amsterdam de notre correspondante



Les avocats de Van Diepen & Van der Kroef mettent les pieds dans le plat. Face au mutisme des autorités, qu'il a cherché en vain à rencontrer, ce grand cabinet va, d'ici octobre, porter plainte auprès d'un tribunal néerlandais, contre les Nations unies et les Pays-Bas, au nom de 7 920 survivants et parents de victimes de Srebrenica.

Le massacre d'au moins 8 000 hommes (adolescents et vieillards compris) par les milices serbes, le 11 juillet 1995 en Bosnie, s'est déroulé autour de la base militaire des Nations unies. Là, un contingent de 450 Casques bleus

## A lire aussi

## DU MÊME AUTEUR

- Aux Pays-Bas, des maisons d'arrêt hors les murs
- «Les Néerlandaises ne sont pas des adeptes du temps plein»
- «Probo Koala» : début de l'attaque judiciaire
- Soutien aux déboutés du droit d'asile aux Pays-Bas
- La presse néerlandaise se mobilise pour les déboutés du droit d'asile

## ARCHIVES

- Consultez nos articles depuis 1994

## Dans la

## Liens sponsorisés

## Mode et Beauté

[Bijoux Fantaisie](#) [Produit de Beauté](#) [Spa](#) [Tee Shirt](#)

## Home Sweet Home

[Salle de Bain](#) [Alarme](#) [Literie](#) [Deménagement](#)

## La voiture de vos rêves

[Location Voiture](#) [Voiture Neuve](#) [Moto Occasion](#)  
[Voiture Occasion](#)

Libération ne peut être tenu responsable du contenu de ces liens.

## Dépêches

AFP

Reuters

10:43

L'ONU demande un gel immédiat de

l'utilisation des armes à sous-munitions

9:49 Reprise du procès de Saddam accusé pour

génocide contre les Kurdes

[Toutes les dépêches](#)

Monde

Srebrenica rattrape l'ONU et les Pays-Bas

**Les survivants du massacre portent plainte contre l'inaction des Casques bleus en juillet 1995.**

Par Sabine CESSOU

QUOTIDIEN : Mardi 11 juillet 2006 - 06:00

Amsterdam de notre correspondante

Les avocats de Van Diepen & Van der Kroef mettent les pieds dans le plat. Face au mutisme des autorités, qu'il a cherché en vain à rencontrer, ce grand cabinet va, d'ici octobre, porter plainte auprès d'un tribunal néerlandais, contre les Nations unies et les Pays-Bas, au nom de 7 920 survivants et parents de victimes de Srebrenica.

Le massacre d'au moins 8 000 hommes (adolescents et vieillards compris) par les milices serbes, le 11 juillet 1995 en Bosnie, s'est déroulé autour de la base militaire des Nations unies. Là, un contingent de 450 Casques bleus néerlandais était censé protéger l'enclave de Srebrenica face à l'offensive serbe. Entre 25 000 et 35 000 civils ont cherché refuge dans et autour de la base, sans que le pire ne puisse être évité. Face à un millier de miliciens serbes, les militaires du Dutchbat ont laissé faire le tri entre les femmes et les hommes. Et ces derniers ont ensuite été massacrés.

**Manquements.** L'objectif de la plainte consiste d'abord et avant tout à établir les manquements graves des Pays-Bas et des Nations unies, dans la chaîne de décisions qui a contribué à la catastrophe. Ensuite, des réparations financières pourraient suivre, pour un montant de 2 milliards d'euros. «*Si les Casques bleus néerlandais avaient reçu un renfort aérien, il ne se serait rien passé. S'ils avaient eu le courage de protéger les civils bosniaques qui fuyaient l'offensive serbe, les massacres n'auraient peut-être pas eu lieu. Mais aucune option n'a été prise*», estime Axel Hagedorn, à la tête de la division internationale de Van Diepen & Van der Kroef.

Cette action en justice promet de faire couler beaucoup d'encre, dans un pays où le massacre de Srebrenica a déjà fait chuter un gouvernement. Wim Kok, Premier ministre travailliste, a démissionné le 16 avril 2002 après la publication d'un volumineux rapport de l'Institut néerlandais sur la documentation de guerre, commandé en 1996 par son propre gouvernement. Le rapport avait évoqué «*une mission impossible*» à Srebrenica, exonérant implicitement des soldats néerlandais sous-équipés. La controverse qui a suivi sur la passivité de La Haye au moment des faits avait été telle que Wim Kok avait préféré rendre son tablier. Le gouvernement de centre droit qui a suivi ne s'est pas montré disposé à endosser de quelconques responsabilités. Présent à Srebrenica l'an dernier, pour les dix ans, Ben Bot, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, n'a pas voulu présenter d'excuses aux victimes.

**Insistant.** «*Onze ans après le plus grand massacre qui se soit produit en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, il est temps que quelque chose se passe*», affirme Axel Hagedorn. A un moment, le collectif de 14 avocats qu'il dirige (quatre Bosniaques et dix Néerlandais), a pensé porter plainte contre l'Otan, qui n'a pas répondu aux demandes insistantes de frappes aériennes faites par les officiers néerlandais. Et contre Bernard Janvier, le général français qui assumait à l'époque le commandement militaire des Nations unies en ex-Yougoslavie. «*Il y aurait eu trop de parties au procès*», estime Axel Hagedorn, qui préfère se concentrer sur la responsabilité légale des Pays-Bas et des Nations unies.

Un enjeu de taille. «*Un seul précédent existe contre les Nations unies, rappelle l'avocat, avec un procès intenté en 1966 en Belgique pour des dommages causés au Congo belge. La plainte avait été rejetée en raison de l'article 105 de la Charte des Nations unies, qui pose un principe d'immunité. Quarante ans plus tard, l'ONU est engagée partout dans le monde, mais elle n'est contrôlée par personne.*»